

Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*  
Arrondissement  
de Boulogne-sur-Mer  
\*\*\*\*\*  
Canton  
de Boulogne Sud

**MAIRIE  
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE  
(62360)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N°2019-46**

**DATE DE CONVOCATION**  
30/10/2019

L'an deux mil dix neuf,  
Le 17 octobre 2019 à 19 heures.

**DATE D’AFFICHAGE**  
30/10/2019

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean Michel DEGREMONT, Maire.

Etaient présents :

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

Mme Sophie MEURDESOLF, Mr Jean DIDIER, Mr Dominique NAVET, Me Fabienne PRIMA, Mr Bernard MOUSSAY, Mr David NOEL, Jean Pierre FLOUR, Me Valérie DRANSART, Me Michèle CAFFIER, Mme AUGÉ Michèle, Mr Guy PETIT

Présents [12]  
Votants [19]  
Exprimés [19]

Excusé(s) :

Mme Marie Françoise LECAILLE donne pouvoir à Dominique NAVET  
Mr Michel QUANDALLE donne pouvoir à Sophie MEURDESOLF  
Mme Béatrice BOULY donne pouvoir à Michèle CAFFIER  
Mr Alain FIX donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE  
Mr Bernard GRARE donne pouvoir à Fabienne PRIMA  
Mr Michel CLABAUT donne pouvoir à Guy PETIT  
Mr Jean DIDIER (absent à 19h45) donne pouvoir à Bernard MOUSSAY

Absent :

Formant la majorité des Membres en exercice.

Mme Catherine VANDEKERKHOVE est nommée secrétaire de

séance

DÉPOSÉ A LA  
SOUS-PRÉFECTURE

LE

30 OCT. 2019



Objet : **DECLASSEMENT – DOMAINE PUBLIC VERS DOMAINE PRIVE COMMUNAL**

Monsieur le Maire signale, suite à l'offre d'échange convenue avec le Crédit Agricole de la salle des conférences avec les locaux du Crédit Agricole 202 Avenue de la Forêt.

Demande l'autorisation de déclasser et de désaffecter la salle des Conférences, propriété communale, établissement public vers le domaine privé communal pour procéder à la réalisation des actes concernant cette échange.

Ce bâtiment est situé au 208 et 210 Avenue de la Forêt à La Capelle Les Boulogne, parcelle cadastrée AC 75 pour une superficie de 268 m2.

Une division sera sollicitée pour le bâtiment situé au 1 et 3 rue Jean Legrand.

Il demande l'autorisation de signer tous les actes se rapportant à cette transaction.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 19 voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention est favorable au déclassement de la salle des Conférences dans le domaine privé communal et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à se dossier..

Conseil Municipal : les Membres présents.

Fait et délibéré les jour mois, et an susdit :

Fait à La capelle Les Boulogne

Le 17 octobre 2019

Le Maire,



Jean Michel DEGREMONT

DÉPOSÉ A LA  
SOUS-PRÉFECTURE

LE

30 OCT. 2019

